

Compte rendu
Comité Local de Lutte contre le Bruit (CLLB)
 Vendredi 31 mars 2023

Invités / présents

Prénom NOM	Fonction	Présent
Christophe LEDRAN	Adjoint au maire du 17e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités	X
Bruno CHAVANES	Conseiller du Maire sur l'espace public	X
Jean-Philippe CLEMENT	Mairie du 17e – DGA Espace Public	X
Farid RABIA	Direction de la Voirie et des Déplacements	X
Léa LE MEN	Adjoint de la Cheffe de subdivision 17 de la DVD	X
Kevin IBTATEN	DTEC – Chargé d'étude sur le bruit	X
Sandra HERNANDO	DTEC – Responsable du département environnement sonore et lumineux	X
Cyril MARTINEZ	Chef de centre CS Pompiers Boursault	X
Fanny MIETLICKI	Directrice de BruitParif	X
Christophe ROSIN	SNCF Réseau - Responsable acoustique pour l'IDF	X
Didier LOURDIN	SNCF – cabinet du directeur	X
Maximilien LEGRAND	SNCF – alternant auprès de M LOURDIN	X
Jean GOBY	Union des locataires 164	X
Joël MORVAN	Habitant de la Porte d'Asnières	X
Philippe GRILLET	Habitant du 17 ^e secteur Legendre-Fillion	X
Antoine Charles DURON	Habitant du 17 ^e secteur Fillion	X
Laetitia GABRIEL-LANQUE	Habitante du 17 ^e	X

1/ Introduction

Christophe LEDRAN remercie l'ensemble des participants pour cette nouvelle réunion anniversaire. Cela fait un an que le comité local de lutte contre le bruit du 17e a été créée à l'initiative de Geoffroy Boulard, Maire du 17e arrondissement. L'ordre du jour est riche et très concret.

Chaque participant se présente dans le tour de table.

2/ Retour sur le CR du comité précédent

Christophe LEDRAN précise que ce retour sur le CR est important pour effectuer un suivi précis des actions afin d'apporter des solutions concrètes aux habitants.

Jean-Philippe CLEMENT reprend le dernier CR point par point pour évoquer les avancées et les points qui vont faire l'objet d'un nouveau développement lors de ce comité.

3/ SNCF, régénération de la voie VU

Le rapport de 2022 a bien mis en évidence les vibrations de cette voie avec des rails de 1934 et 1964 contrairement aux voies parallèles plus récentes. La SNCF annonce qu'un linéaire de voie de 695 mètres va être repris du train bleu jusqu'au Pont Cardinet en juin 2023 en remplaçant les traverses bois par des traverses bétons, les rails et le ballaste comme pour les autres voies.

Deux week-ends vont être nécessaires pour ces travaux du vendredi 23 juin jusqu'au lundi 26 juin et le we suivant. Suite à la question d'une riveraine, la SNCF précise que le tapis anti-vibratif a été étudié mais cela pourrait entraîner une instabilité de la voie et pourrait entraîner de la rétention d'eau. Cela n'a donc pas été retenu.

Une riveraine demande si les gains en db peuvent être estimés à ce stade. La SNCF ne peut s'engager sur un taux mais assure utiliser les technologies les plus récentes pour tenter d'améliorer au maximum la situation.

Un riverain demande à comprendre pourquoi la circulation de train ne peut être écarté des habitations aux heures les plus matinales alors que les autres voies ne semblent pas utilisées.

Le plateau Saint Lazare est composé de 5 paires de voies principales depuis 1920. Cette voie est une voie de service pour des trains vides qui viennent du garage jusqu'à la gare. SNCF a répondu que cela n'est pas possible. La riveraine

demande s'il serait possible de comprendre la raison et d'avoir des arguments sur cette impossibilité. SNCF va réinterroger les responsables du faisceau Saint Lazare pour disposer des arguments de cette impossibilité.

C Ledran demande l'ordre de grandeur de l'investissement. SNCF ne peut pas répondre en séance mais précisera cet élément lors d'un futur comité.

Les riverains complètent leurs questions pour obtenir des réponses dans les prochains mois et comités. D'autres voies adjacentes semblent encore avec des traverses en bois, y a-t-il un plan à moyen terme pour les modifier ? Oui elles devraient être modifiées en 2024. Est-ce que le sujet de la réduction de la vitesse peut être pris en compte ?

Pour le ravalement du pignon de l'immeuble côté Charles Fillion, les habitants attendent le retour de la SNCF.

4/ BruitParif, rapport porte d'Asnières

Une 1^{ère} étude a été menée sur le Bd Berthier (voir CR et rapport précédents) qui a donné lieu au souhait de préciser l'étude sur le carrefour de la porte d'Asnières.

Le dispositif a été déployé avec 2 capteurs un sur le carrefour et un sur le Bd Malesherbes pendant 3 semaines de mesure. L'étude s'est produite pendant une période de baisse du trafic (estimé à 5%) due à la grève des raffineries. Les différents véhicules d'urgence ont été analysés. L'algorithme développé par BruitParif permet de classer ces émergences sonores.

BruitParif présente ensuite ses analyses et les conclusions qu'il est possible d'en tirer.

Les constats montrent une multiplication par 4 des phénomènes entre Bd Berthier et la porte d'Asnières.

BruitParif propose d'accompagner la diffusion du rapport vers les institutions et autorités compétentes.

Le représentant des pompiers explique que l'actionneur de la sirène dans le véhicule n'est pas le conducteur mais le chef d'intervention à ses côtés. Il se peut qu'il soit plus expérimenté et donc moins enclin à le mettre en fonctionnement. La sirène américaine est utilisée par des véhicules d'urgence de type SAMU pour créer une sirène différente et marquante qui fait évoluer une situation bloquée. Les règles de conduite demandent un usage modéré mais également un usage avéré de la sirène dans le cas d'un franchissement de carrefour au feu rouge. Il n'y pas de mode nuit chez les pompiers de Paris.

5/ Point législation sur la verbalisation

Il ne reste plus que BruitParif et MicroDB qui sont en piste pour obtenir les homologations. Celle-ci devrait prendre l'été 2023. Si les appareils sont certifiés, il faut encore que l'ANTAI puisse gérer les demandes de verbalisation.

MicroDB précise « Depuis la dernière réunion, les travaux se sont concentrés sur le cahier des charges de l'homologation des produits finaux et de nouvelles expérimentations en Angleterre et en Belgique ont eu lieu renforçant la robustesse de notre système dBFlash (détection sirène, lecture plaque). La certification en France devrait prendre plusieurs mois, nous amenant à 2024. Le projet a donc pris du retard. Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir un nouveau décret, le présent se terminant fin 2023, pour poursuivre l'expérimentation avec des radars certifiés verbalisant. »

Au-delà des certifications, la situation législative et réglementaire devra évoluer pour permettre le déploiement. D'ici la fin de l'année, les appareils devront être reposés pour test de verbalisation.

6/ BruitParif, point sur les enrobés phoniques

BruitParif partage avec le comité les conclusions d'une large étude sur les enrobés phoniques (voir support de présentation). Le Bd de Courcelles faisait partie du panel testé. Il est à noter un gain général de 8dB à la mise en place de l'enrobé avec une perte d'efficacité de 0,8dB/an ensuite.

7/ Bouche de Remplissage – Rue bois le prêtre

Afin de créer une nouvelle bouche de remplissage des engins de nettoyage de la Direction de la Propreté (DPE), un emplacement a été identifié avec Eau de Paris Rue Floréal.

Ce nouvel emplacement nécessite d'importants travaux de génie civil pour développer le réseau d'eau jusqu'à ce point.



Le Maire du 17e arrondissement a proposé l'utilisation de son enveloppe « souple » propreté pour financer ces travaux. La DPE a confirmé la faisabilité de ce financement.

Eau de Paris doit désormais réaliser une analyse détaillée des travaux à réaliser. Une fois cette étude réalisée, les travaux devront rentrer dans le calendrier de programmation des travaux de Eau de Paris. Mise en service prévisionnelle fin 2023.

8/ DTEC – Radar pédagogique potentiel dans le 17e

La DTEC confirme la possibilité de commande de différents dispositifs via le budget participatif parisien. Il reste à formaliser le partenariat pour la prise en charge des frais annuels de fonctionnement. On peut se donner comme objectif un déploiement pour septembre 2023.

9/ Point sur la communication « bilan des 1 an du comité local de lutte contre le bruit »

Le CLLB pourrait être candidate dans le cadre des décibels d'or des assises du bruit de décembre 2023 dans la catégorie « Villes et territoires ».